
Analyse de l'activité de pêche dans les zones pré-identifiées dans le cadre de la planification de l'éolien en mer en Bretagne.

Annexe à la réponse à la demande du Préfet de
la Région Bretagne sur le poids économique de
la pêche dans les zones pré-identifiées dans le
cadre de la planification de l'éolien en mer en
Bretagne

Réponse à la demande d'expertise du préfet de la région Bretagne

en date du 03 mai 2009

Poids économique de la pêche dans les zones pré-
identifiées dans le cadre de la planification de l'éolien
en mer en Bretagne

1. Rappel de la demande	5
2. Matériels et méthodes	6
2.1. Les données utilisées pour l'analyse	6
2.2. Méthodologie	6
2.2.1. Regroupement de l'information calendrier d'activité et déclarative par rectangle statistique.	7
2.2.2. Evaluation de l'activité de pêche dans un polygone quelconque à partir des données VMS	7
3. Résultats	8
3.1. Caractérisation de l'activité halieutique à l'échelle des rectangles statistiques	8
3.1.1. Rectangle de la baie de Saint-Brieuc 26E7	8
3.1.2. Rectangle de la baie du Mont Saint Michel 26E8	19
3.2. Caractérisation de l'activité halieutique issue des traitements VMS sur les quatre zones	28
3.2.1. Secteur de Saint – Brieuc	28
3.2.2. Secteur de Saint-Malo	29
4. Conclusion	30

Ce document est réalisé dans le cadre du projet « **Système d'Informations Halieutiques** » (SIH) de l'Ifremer, qui constitue le réseau d'observation des ressources halieutiques et des usages associés. Ce projet s'inscrit dans le programme «Approche écosystémique de l'halieutique», qui vise à répondre à la mission de service d'intérêt public de l'Ifremer consistant à «connaître, évaluer et mettre en valeur les ressources des océans et permettre leur exploitation durable». Outre la collecte des données pertinentes permettant l'analyse du secteur des pêches, le SIH a en charge l'élaboration d'indicateurs sur les flottilles de pêche et leur restitution sous forme de synthèses aux différents acteurs de la filière pêche (depuis la recherche jusqu'aux professionnels et gestionnaires) et du grand public.

Ce type de synthèses et restitutions est réalisé grâce à la mise en place d'une méthodologie standard de suivi des activités des navires, et à l'existence depuis 2001 d'un réseau d'observateurs Ifremer complété par des partenaires sous-traitants. L'adhésion des comités professionnels, l'accueil des marins enquêtés et la collaboration de la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) sont par ailleurs précieux pour mener à bien ce projet.

1. Rappel de la demande

«**Objet:** demande d'expertise concernant le poids économique de la pêche dans les zones pré-identifiées dans le cadre de la planification de l'éolien en mer en Bretagne.

Dans le cadre de la planification de l'éolien en mer en Bretagne, je souhaiterais pouvoir disposer d'une évaluation spatialisée du poids économique de la pêche dans les zones pré-identifiées comme étant propices à l'implantation d'éoliennes.

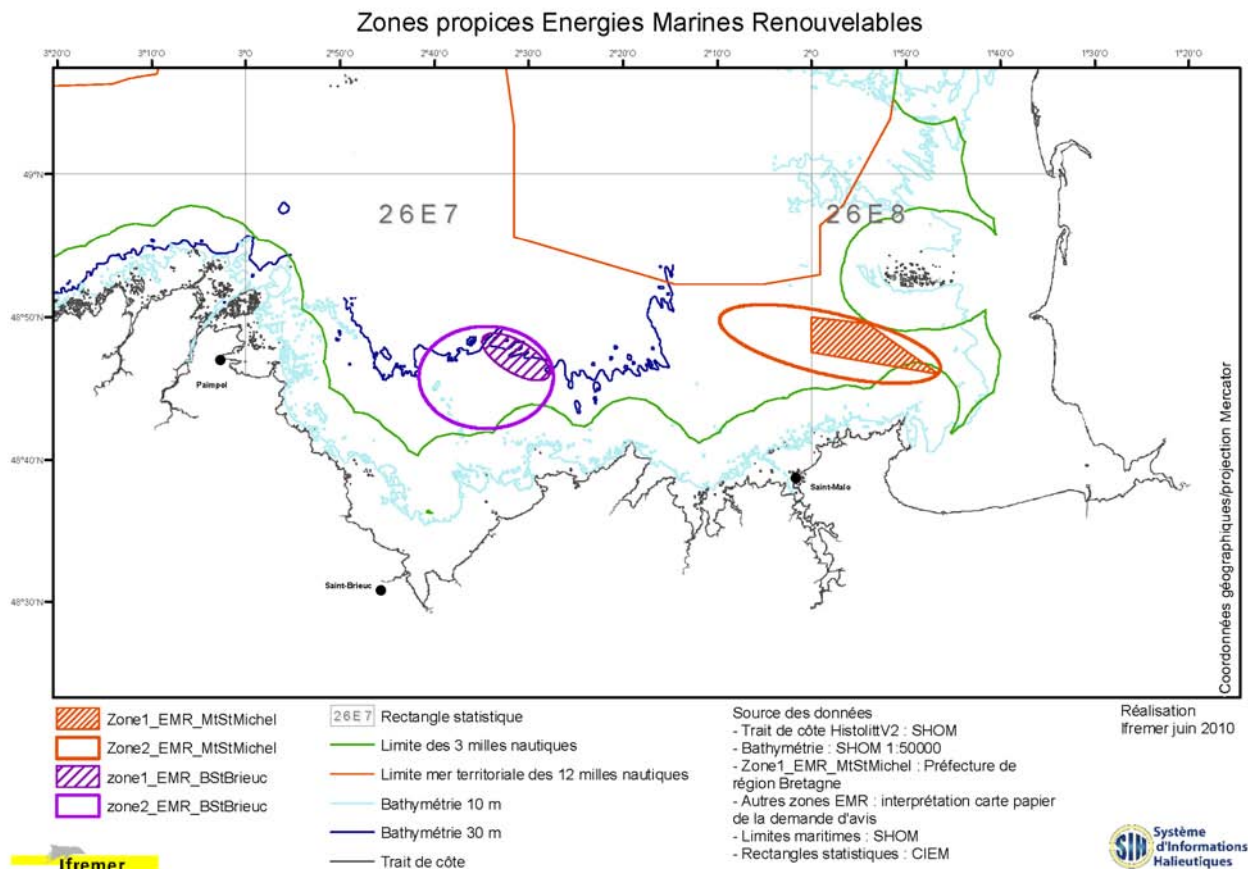
Dans le rapport d'étape transmis par mes soins au Ministre d'Etat et disponible sur internet (www.bretagne.pref.gouv.fr rubrique Mer et Affaires maritimes), nous avons pré-identifié deux zones pour un appel d'offre en 2010; l'une au large de St Brieuc, l'autre au large de St Malo. Elles sont entourées chacune d'une zone plus large destinée d'ici juin à préciser les contours des zones qui pourront finalement être retenues en tenant compte notamment du poids socio-économique de la pêche au sein de celles-ci.

C'est pourquoi, nous avons besoin d'une évaluation spatialisée du poids économique de la pêche à la fois au sein des zones pré-identifiées et élargies qui figurent dans le rapport de planification transmis au Ministre d'Etat le 5 mars, mais comprenant également les sous zones CIEM adjacentes et contigues à ces zones élargies. La cartographie des zones concernées est reproduite ci-après.

Cette analyse scientifique pourra utilement compléter le travail des chargés de mission « pêche » placés auprès des comités locaux des pêches concernés et permettra en outre d'affiner les contours des zones déjà pré-identifiées.

Les données économiques pourront être complétées par une cartographie de la pêche dans ces zones distinguant les zones de forte intensité de pêche et les zones de moindre intensité de pêche, pondérées par la valeur marchande de l'espèce considérée.

Mes services (SGAR, DIRM Namor) restent à votre service afin que vous réalisiez cette étude dans les meilleures conditions, sachant que je dois remettre au Ministre d'Etat le rapport final de planification fin juin, une restitution de vos travaux pour fin mai m'agréerait.»



2. Matériels et méthodes

2.1. Les données utilisées pour l'analyse

Le présent document est une restitution globale des données disponibles au sein du SIH sur les navires de pêche français, et en particulier :

- le fichier « **Flotte de pêche** » national (FPC), qui référence l'ensemble des navires de pêche professionnelle de la flotte française et leurs caractéristiques techniques (source : DPMA) ;
- les données du **flux déclaratif**, c'est-à-dire les déclarations de captures et d'effort de pêche des pêcheurs professionnels, issues des journaux de bord pour les navires de 10 mètres et plus et des fiches de pêche pour les navires de moins de 10 mètres (source : DPMA) ;
- les données de **ventes** (essentiellement des ventes en criée) des navires de pêche professionnelle (source : DPMA) ;
- les données **d'enquêtes « Activité »** réalisées chaque année par le réseau des observateurs du SIH pour l'ensemble des navires inscrits au fichier Flotte nationale : ces enquêtes visent à reconstituer le **calendrier d'activité annuel des navires**, à partir du flux déclaratif (journaux de bord, fiches de pêche et données de vente en criée) quand il existe, et au moyen d'enquêtes directes auprès des armateurs de ces navires et de leurs représentants professionnels. Chaque mois, le calendrier d'activité précise si le navire a été actif à la pêche, et si oui, les différents métiers pratiqués, ainsi que les deux zones principales d'activité par métier. Par « métier », on entend la mise en oeuvre d'un engin de pêche afin de capturer une ou plusieurs espèces cibles dans une zone de pêche donnée (source : IFREMER SIH) ;
- les données de **positions géographiques des navires suivies par le VMS** : Les données issues du suivi individuel des navires de pêche par satellite permettent de suivre en continu, selon le pas de temps retenu par l'Etat membre (une heure en France), la position en mer des navires de pêche équipés d'une « boîte bleue ». Depuis janvier 2005, tous les navires de pêche européens d'une longueur supérieure ou égale à 15 mètres sont suivis par le système de surveillance satellitaire ou vessel monitoring system, VMS. Ce système fait partie du cadre réglementaire de la politique commune de la pêche mis en place par l'Union Européenne. Lors de l'émission de la position du navire, les informations transmises sont le code VMS du navire, la date et l'heure de l'émission, la position en latitude et longitude, la vitesse instantanée, le cap.

Afin de répondre aux nombreuses demandes concernant la distribution spatiale et temporelle de l'activité des navires français, la DPMA a demandé à l'Ifremer de développer une compétence dans le domaine de l'exploitation de ces données et en a donné l'accès dans le cadre d'une convention tripartite DPMA-DAM-Ifremer, qui fixe les conditions d'utilisation et prévoit une gestion centralisée de la donnée et des traitements.

A chaque navire sont associées la façade d'origine, la flottille d'appartenance, la classe de taille.

Pour chaque marée, présente au cours des années 2007 et 2008, la date de retour, les engins et les maillages déclarés ont été extraits de la base de données (cf. tableau ci-dessous).

Les informations engins ont été regroupées par famille d'engins.

2.2. Méthodologie

Dans le délai imparti par la saisine et en fonction des données disponibles, l'approche développée pour l'analyse des 4 zones pré-identifiées et élargies s'est limitée à l'année 2008. Elle propose :

- d'une part une analyse des données disponibles dans les données des calendriers d'activité et des données déclaratives des pêcheurs renseignées dans les journaux de bord et les fiches de pêche, à l'échelle des rectangles statistiques dans lesquelles s'inscrivent les zones,

- et d'autre part l'analyse des données de position géographique des navires d'une taille égale ou supérieure à 15 mètres ayant fréquenté effectivement chacune des 4 zones (source données VMS de la DPMA).

2.2.1. Regroupement de l'information calendrier d'activité et déclarative par rectangle statistique.

A partir de chacune des deux sources d'informations, une liste des navires ayant pratiqué la pêche au moins un mois (cas de la source calendrier mensuel d'activité) ou une séquence de pêche au sein d'une marée (cas de la source journal de bord ou fiche de pêche) est construite. Pour l'ensemble de ces navires actifs dans le rectangle statistique choisi, est ensuite calculé un ensemble d'indicateurs relatifs aux caractéristiques techniques, engins, métiers, flottille d'appartenance. Une estimation de la production par espèce est ensuite proposée globalement quelle que soit la zone d'activité, à partir de la source déclarative et de la source vente.

2.2.2. Evaluation de l'activité de pêche dans un polygone quelconque à partir des données VMS

Il s'agit dans un premier temps d'identifier l'ensemble des navires équipés de VMS actifs dans un espace particulier (voir carte des quatre sites), au cours de l'année 2008, et ensuite de produire pour chaque navire un bilan de son activité dans le périmètre choisi : nombre de jours de présence, nombre de positions émises, nombre d'heures de pêche estimé pour chaque élément du carroyage 10' de longitude par 10' de latitude.

L'algorithme de traitement se décompose en 2 étapes :

Identification des navires ayant travaillé dans le polygone

Dans une première étape, l'objet géographique correspondant au polygone retenu est défini. Pour calculer l'activité dans ce polygone, il convient de prendre en compte tous les navires présentant des positions à l'intérieur du polygone mais également à l'extérieur proche du polygone. En effet, suivant la forme du polygone, le trajet entre les positions successives $p1$ et $p2$ peut traverser le polygone (avec $p1$ et $p2$, extérieurs au polygone). Ainsi sont pris en compte tous les navires dont les positions se trouvent dans un rectangle encadrant le polygone ayant pour coordonnées

- Coin inférieur gauche : $(Min(longitudes) - 0.5^\circ; Min(latitudes) - 0.5^\circ)$
- Coin supérieur droit : $(Max(longitudes) + 0.5^\circ; Max(latitudes) + 0.5^\circ)$

La valeur 0.5° est choisie selon la règle suivante : *Entre deux positions successives (espacées d'un intervalle de temps maximal de 2 heures), le navire ne parcourt pas plus de 30 milles nautiques, c'est à 0.5° de latitude.*

Traitement des positions d'un navire dans le polygone

Pour chaque navire, toutes les positions se trouvant dans le rectangle défini ci-dessus sont retenues. A chaque position sont associés l'année, le mois et le rectangle 10'10' de présence.

- Si la position appartient au polygone, le nombre de positions du navire-mois-rectangle est incrémenté,
- Si la position appartient au polygone et que l'on change de jour, le nombre de jours de présence du navire-mois-rectangle est incrémenté,
- Si la position appartient au polygone, la vitesse moyenne entre ce point et le point précédent est calculée. Pour une vitesse inférieure au seuil considéré, le navire est considéré en pêche. Si le trajet est en partie à l'extérieur du polygone¹, le temps qui est associé à ce dernier est calculé au prorata de la distance rectiligne parcourue dans le polygone.

¹ Entre deux enregistrements, la vitesse moyenne seuil retenue pour considérer que le navire est en pêche est fixée à 4.5 nœuds, dans la procédure de traitement standard.

Au final, le résultat obtenu pour chaque navire présent au moins une heure dans la zone consiste à préciser l'année, le mois de présence, le nombre de jours de présence, le nombre d'enregistrements de positions et l'estimation des temps de pêche dans le polygone.

Cette dernière information est mise en relation avec le temps total d'activité du navire par an pour évaluer le **degré de dépendance de l'activité du navire à ce polygone particulier**. Cette information est très utile en matière de gestion, en particulier pour l'accès aux territoires.

3. Résultats

3.1. Caractérisation de l'activité halieutique à l'échelle des rectangles statistiques

3.1.1. Rectangle de la baie de Saint-Brieuc 26E7

Nombre* de navires par source de données

Source de données	Nombre de navires
Nombre de navires issus de l'activité	356
Nombre de navires issus des ventes	0
Nombre de navires issus de la déclaration	340
Nombre de navires total	373

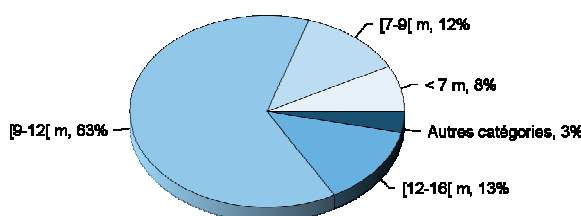
(*) nombre de navires présents dans l'une ou l'autre des sources de données

Les chiffres clés de la flotte considérée en 2008

Caractéristiques techniques cumulées

Nombre de navires	Puissance totale (kW)	Jauge totale (Tx)	Nombre de marins *
373	51 473	5 555	814

* Nombre d'équivalents temps plein approximé à partir du nombre moyen de marins présents à bord de chaque navire au cours de l'année



Répartition des navires par catégorie de longueur

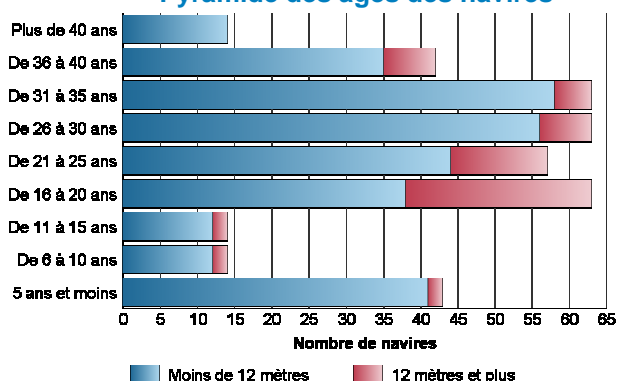
Caractéristiques techniques du navire moyen

Longueur (m)	Puissance (kW)	Jauge (Tx)	Age (ans)	Effectif à bord (hommes)
10,8	138	16	24	2,2

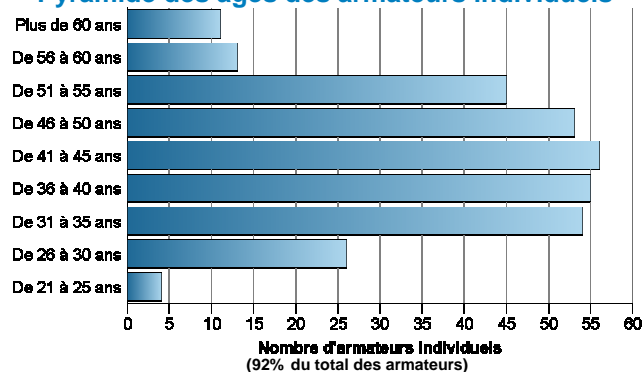
Caractéristiques techniques du navire moyen par catégorie de longueur

Catégorie de longueur	Nombre de navires	Longueur moyenne (m)	Puissance moyenne (kW)	Age moyen (ans)	Effectif moyen (hommes)
Moins de 7 mètres	29	6,0	39	26	1,2
De 7 à 9 mètres	46	8,1	79	25	1,6
De 9 à 12 mètres	235	10,7	132	24	2,2
De 12 à 16 mètres	50	13,9	217	23	2,9
De 16 à 20 mètres	6	17,2	305	22	3,3
De 20 à 24 mètres	5	21,9	425	19	4,8
De 24 à 40 mètres	2	24,5	476	18	5,0

Pyramide des âges des navires



Pyramide des âges des armateurs individuels



Les navires actifs à la pêche en 2008

	Nombre de navires
Navires actifs à la pêche	372
Navires inactifs à la pêche toute l'année	1
Total	373

Les données d'activité présentées ci-dessous sont issues des calendriers d'activité (enquêtes exhaustives sur l'activité des navires) collectés sur l'année 2008. L'ensemble des indicateurs fournis par la suite porte sur les 372 navires actifs à la pêche.

Chiffres clés par rayon d'action des navires

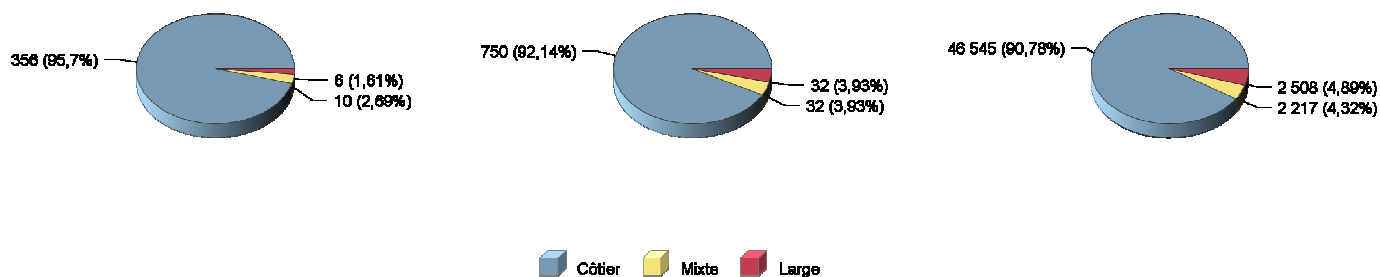
Le rayon d'action est défini de la manière suivante : les navires ayant exercé plus de 75% de leur activité dans les 12 milles sont qualifiés de « Côtiers ». Ceux ayant exercé entre 25 et 75% de leur activité dans cette zone sont qualifiés de « Mixtes ». Enfin, ceux ayant exercé plus de 75% de leur activité à l'extérieur de la bande côtière sont qualifiés de « Larges ». Ce dernier groupe correspond aux navires qui pêchent au large des côtes françaises, mais certains ont une activité dans la zone côtière d'autres pays.

Rayon d'action	Nombre de navires		Nombre de marins		Puissance totale (kW)	
Côtier	356	96%	750	92%	46 545	91%
Mixte	10	3%	32	4%	2 217	4%
Large	6	2%	32	4%	2 508	5%
Total	372	100%	814	100%	51 270	100%

Nombre de
navires par rayon
d'action

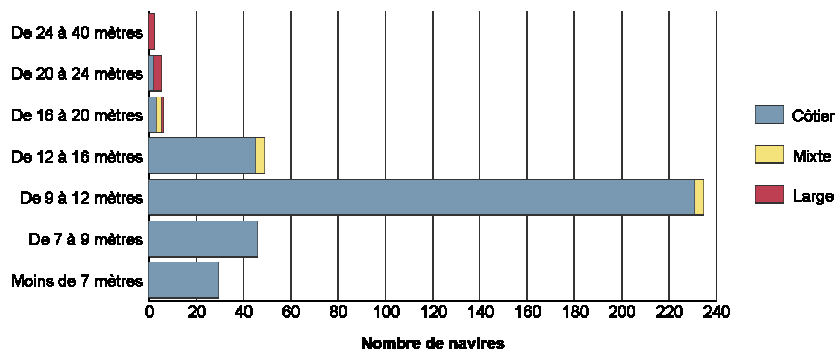
Nombre de
marins par rayon
d'action

Puissance totale (kW)
par rayon d'action



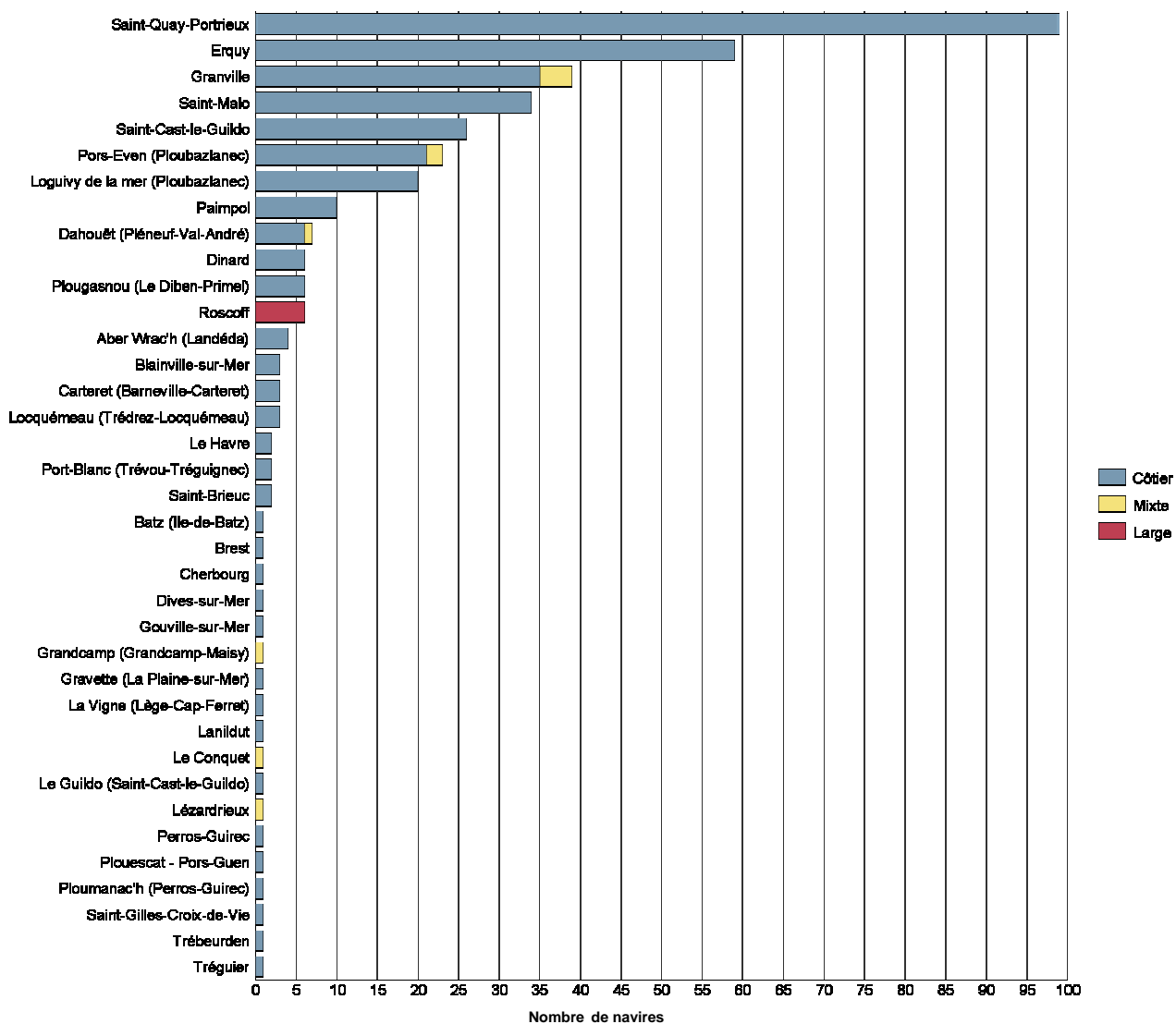
Répartition des navires par catégorie de longueur et par rayon d'action

Catégorie de longueur	Côtier	Mixte	Large	Total
Moins de 7 mètres	29			29
De 7 à 9 mètres	46			46
De 9 à 12 mètres	231	4		235
De 12 à 16 mètres	45	4		49
De 16 à 20 mètres	3	2	1	6
De 20 à 24 mètres	2		3	5
De 24 à 40 mètres			2	2
Total	356	10	6	372



Répartition des navires par port d'exploitation principal et par rayon d'action

Le port d'exploitation principal correspond au port le plus fréquenté par un navire durant l'année.



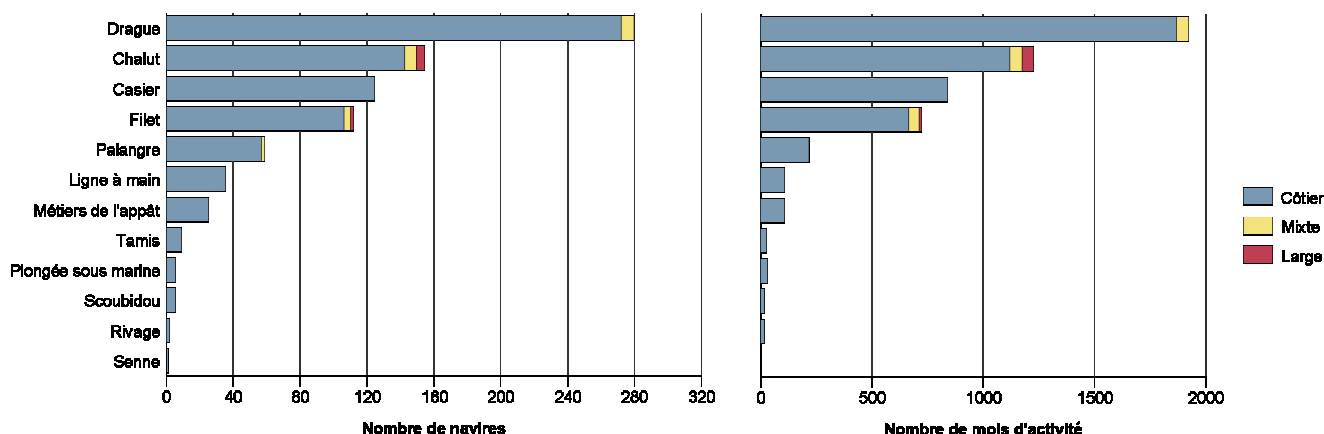
Synthèse de l'activité des navires actifs à la pêche en 2008

• Les engins utilisés

Liste des engins mis en oeuvre

Le tableau suivant renseigne le nombre de navires actifs au moins un mois dans l'année par type d'engin et le cumul du nombre de mois d'activité observés pour chaque type d'engin. On considère qu'un navire est actif un mois donné dès lors qu'il utilise un engin au moins un jour dans le mois. On déduit de ces deux informations une estimation du nombre moyen de mois d'utilisation d'un engin par navire. Un navire peut utiliser plusieurs engins au cours d'une même année.

Engin	Nombre de navires	Nombre de mois d'activité	Nombre moyen de mois d'activité par navire
Drague	280 (75%)	1 925	6,9
Chalut	154 (41%)	1 226	8,0
Casier	124 (33%)	838	6,8
Filet	112 (30%)	723	6,5
Palangre	59 (16%)	219	3,7
Ligne à main	35 (9%)	108	3,1
Métiers de l'appât	25 (7%)	109	4,4
Tamis	9 (2%)	28	3,1
Plongée sous marine	5 (1%)	29	5,8
Scoubidou	5 (1%)	16	3,2
Rivage	2 (1%)	16	8,0
Senne	1 (0%)	2	2,0

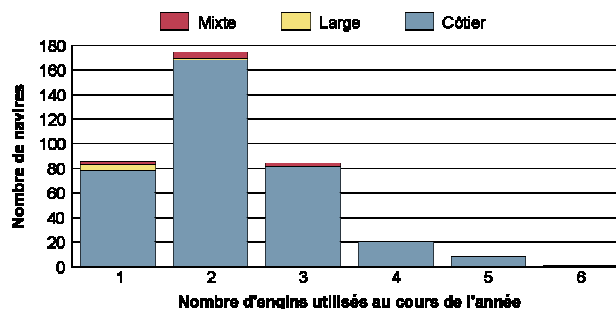


Degré de polyvalence

En 2008, le nombre moyen d'engins utilisés par un navire actif à la pêche s'élève à **2,2**.

Le tableau et le graphique suivants donnent le détail du nombre de navires selon le nombre d'engins qu'ils utilisent et selon leur rayon d'action.

Nombre d'engins	Côtier	Mixte	Large	Total
1 engin	78	2	5	85 (23%)
2 engins	168	5	1	174 (47%)
3 engins	81	3		84 (23%)
4 engins	20			20 (5%)
5 engins	8			8 (2%)
6 engins	1			1 (0%)



• Les métiers pratiqués

De la même manière que pour les engins utilisés, le tableau ci-dessous présente pour chaque métier pratiqué le nombre de navires exerçant ces métiers, le nombre total de mois qui leur est consacré et le nombre moyen de mois par navire résultant. Un navire peut pratiquer plusieurs métiers au cours de l'année, d'un mois, plus rarement au cours d'une marée.

Métier	Nombre de navires	Nombre de mois d'activité	Nombre moyen de mois d'activité par navire
Drague à coquille saint-jacques	273 (73%)	1 788	6,5
Chalut de fond à poissons	138 (37%)	648	4,7
Chalut de fond à mollusques	120 (32%)	539	4,5
Casier à gros crustacés	78 (21%)	443	5,7
Drague à mollusques	72 (19%)	269	3,7
Filet grandes mailles à crustacés	66 (18%)	334	5,1
Palangre à poissons	59 (16%)	219	3,7
Filet petites mailles à poissons	55 (15%)	279	5,1
Casier à buccins	50 (13%)	349	7,0
Filet grandes mailles à poissons	39 (10%)	190	4,9
Ligne à main à poissons	34 (9%)	105	3,1
Métiers de l'appât	25 (7%)	109	4,4
Casier à seiches, poulpes	25 (7%)	50	2,0
Chalut pélagique à poissons	9 (2%)	42	4,7
Tamis à civelles	9 (2%)	28	3,1
Chalut de fond à langoustines	7 (2%)	27	3,9
Casier à crevettes	6 (2%)	18	3,0
Plongée sous-marine	5 (1%)	29	5,8
Scoubidou à algues	5 (1%)	16	3,2
Casier à petits crustacés	4 (1%)	38	9,5
Pêche de rivage	2 (1%)	16	8,0
Casier à divers poissons	1 (0%)	3	3,0
Ligne à main à mollusques	1 (0%)	3	3,0
Senne à poissons	1 (0%)	2	2,0

Les 20 premiers métiers pratiqués dans le rectangle (nombre de bateaux par mois et cumul sur 2008)

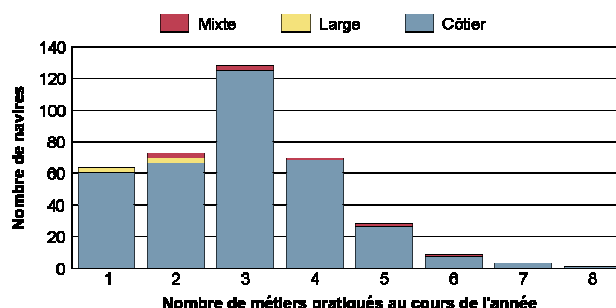
METIERS	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	2008
Casier à buccins	11	25	26	24	23	25	23	19	19	22	23	24	264
Drague à coquilles Saint Jacques (divers)	23	15	19	15	12					22	23	17	146
Chalut de fond à panneaux (1 nav.) à seiches				15	27	16	12	17	8				95
Drague à praires	6	7	10	3	1				13	7	5	8	60
Casier à grands crustacés (Araignée, Tourteau, Homard)	3	1	5	10	14	18	5	2				1	59
Casier à seiches		1	9	18	19	7			1	1			56
Casier à homards européens	3	4	4	7	5	5	6	2	4	4	6	5	55
Chalut de fond à panneaux (1 nav.) à soles	6	6	13	5	2	3	3	3	4	4	2	2	53
Chalut de fond à panneaux (1 nav.) à divers poissons	1	4	3		3	3	2	6	10	1	1		34
Tramail à soles	1	8	9	7	2	1	1	2	1	1	1		34
Tramail à bars	1	2	2	3	2	3	4	5	4	3	1	1	31
Casiers à étrilles	2	3	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	29
Drague à amandes de mer	2	1	1	1	1	3	6		2	1	1	2	21
Casier à petits crustacés (crabe vert, étrille)				2	2	2	2	2	2	2	2	2	18
Pêche à pied à palourdes	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	16
Filet maillant fixe à grands crustacés (Araignée, Tourteau, Homard)	1	2	1	1	1					2	3	3	14
Casier à bouquets									3	4	3	2	13
Tamis à civelles	3	4	2	3	1								13
Filet maillant fixe à bars	1					2	1	2	2	2	1	1	12
Chalut de fond à panneaux (1 nav.) à Lançons (appât)				2	2	3		2	2				11

Degré de polyvalence

En 2008, le nombre moyen de métiers pratiqués par un navire actif à la pêche s'élève à **2,9**.

Le tableau et le graphique suivants donnent le détail du nombre de navires selon le nombre de métiers pratiqués et selon leur rayon d'action.

Nombre de métiers	Côtier	Mixte	Large	Total
1 métier	60		3	63 (17%)
2 métiers	66	3	3	72 (19%)
3 métiers	125	3		128 (34%)
4 métiers	68	1		69 (19%)
5 métiers	26	2		28 (8%)
6 métiers	7	1		8 (2%)
7 métiers	3			3 (1%)
8 métiers	1			1 (0%)



- **Les périodes d'inactivité**

La collecte exhaustive des calendriers d'activité permet d'identifier, pour chaque navire, les périodes d'inactivité. Ainsi, parmi les 372 navires actifs, **214 sont inactifs à la pêche au moins un mois dans l'année**. Cela représente pour ces navires une période d'inactivité totale de 668 mois, soit environ **3,1 mois d'inactivité en moyenne par navire** en 2008.

- **Les zones de pêches fréquentées**

De la même manière que pour les métiers ou les engins utilisés, le tableau ci-dessous présente le nombre de navires fréquentant les différentes zones de pêche (cf. carte ci-dessous), le nombre total de navires*mois que cette activité représente et le nombre moyen de mois par navire résultant. Un même navire peut fréquenter différentes zones de pêche au cours de l'année.

Les informations utilisées ci-après sont issues des calendriers d'activité et se limitent **aux 2 principales zones** de pêche par métier et par mois. Le tableau proposé ici est donc un résumé de l'activité totale des navires.

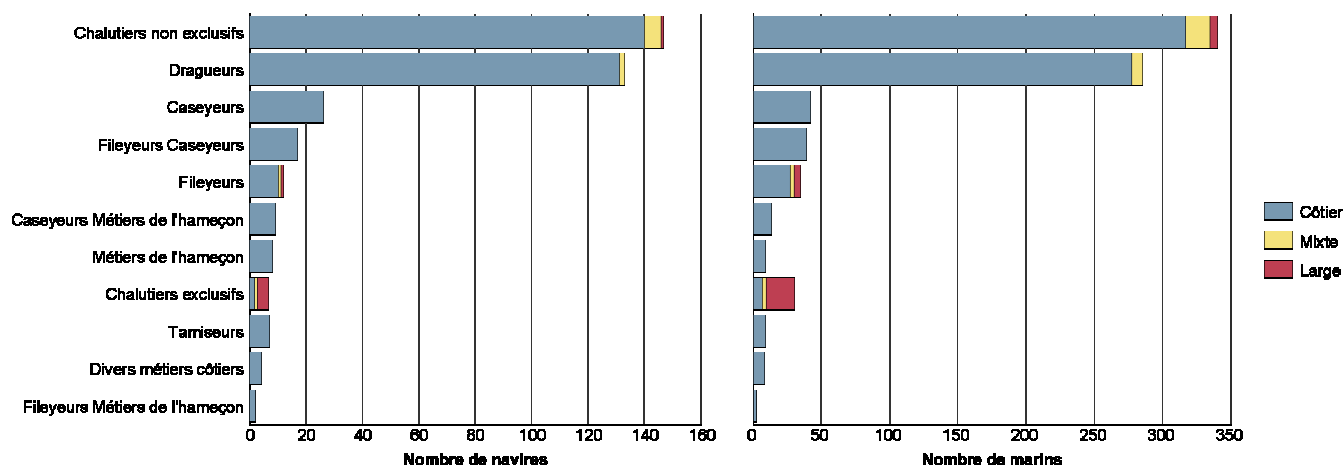
Zone de pêche	Nombre de navires	Nombre de mois d'activité	Nombre moyen de mois d'activité par navire
CIEM VIIe (Manche occidentale)	370	3 636	9,8
CIEM VIIId (Manche orientale)	45	192	4,3
CIEM VIIIda (Sud Bretagne)	13	49	3,8
CIEM VIIIdh (Little Sole)	9	54	6,0
CIEM VIIIdb (Sud Gascogne)	2	16	8,0
CIEM VIIIf (Canal de Bristol)	2	6	3,0
CIEM VIIIdj (Great Sole)	1	1	1,0
Autres zones de pêche	1	3	3,0

Synthèse des flottilles 2008

Cette section propose une partition de la flotte active à la pêche en prenant en compte les principales combinaisons de métiers exercés au cours de l'année. La flotte est ainsi subdivisée en flottilles, c'est-à-dire en groupes de navires adoptant des stratégies de pêche similaires (mêmes métiers ou combinaisons de métiers) durant l'année. Cette classification de navires par type permet de structurer une flotte qui, à première vue, semble hétérogène par la diversité des métiers pratiqués et la polyvalence des unités côtières. Ainsi, un navire peut pratiquer plusieurs métiers au cours de l'année, mais ne sera affecté qu'à une seule flottille.

Liste des flottilles représentées (typologie Ifremer-SIH)

Flottille	Nombre de navires	Puissance totale (kW)	Jauge totale (Tx)	Nombre de marins
Chalutiers exclusifs	7	3 110	661	31
Chalutiers non exclusifs	147	23 821	2 845	341
Dragueurs	133	16 220	1 356	285
Tamiseurs	7	360	25	9
Fileyeurs	12	1 812	256	35
Fileyeurs Caseyeurs	17	1 783	115	39
Fileyeurs Métiers de l'hameçon	2	184	10	2
Caseyeurs	26	2 365	153	42
Caseyeurs Métiers de l'hameçon	9	987	51	13
Métiers de l'hameçon	8	348	23	9
Divers métiers côtiers	4	280	8	8
Total	372	51 270	5 501	812



Caractéristiques techniques des navires par flottille

Flottille	Longueur(m)			Puissance(kW)			Jauge brute(Tx)			(hommes)		
	Min	Moy	Max	Min	Moy	Max	Min	Moy	Max	Min	Moy	Max
Chalutiers exclusifs	18,8	22,1	25,0	404	444	478	50	94	135	3,0	4,4	6,0
Chalutiers non exclusifs	8,3	12,0	22,5	36	162	375	6	20	113	1,0	2,3	6,0
Dragueurs	6,4	10,2	16,0	29	122	327	3	11	42	1,0	2,1	5,0
Tamiseurs	5,1	7,2	9,5	27	51	88	2	4	6	1,0	1,3	3,0
Fileyeurs	5,0	11,8	19,4	6	151	336	3	21	72	1,0	2,9	5,0
Fileyeurs Caseyeurs	5,5	8,9	12,0	37	105	206	1	8	23	1,0	2,3	4,0
Fileyeurs Métiers de l'hameçon	7,0	7,6	8,2	59	92	125	3	5	7	1,0	1,0	1,0
Caseyeurs	5,3	8,6	11,8	11	91	166	2	6	15	1,0	1,6	3,0
Caseyeurs Métiers de l'hameçon	6,0	8,0	11,9	23	110	221	1	6	19	1,0	1,4	3,0
Métiers de l'hameçon	5,3	6,4	7,5	8	44	106	2	3	6	1,0	1,1	2,0
Divers métiers côtiers	5,2	6,7	8,9	37	70	147	2	3	3	1,0	2,0	3,0

Synthèse des productions en 2008

Deux sources issues de la DPMA permettent d'estimer la production des navires de pêche :

- La source « **Flux déclaratif** » correspond aux déclarations de captures et d'effort des pêcheurs professionnels, dans les journaux de bord (navires de 10 mètres et plus) ou les fiches de pêche (navires de moins de 10 mètres) ;
- La source « **Ventes** », essentiellement constituée des ventes en criée.

Confrontation des différentes sources de données

Le tableau ci-dessous permet de comparer la présence des navires dans les différentes sources de données disponibles :

- La première partie du tableau recense le nombre de navires présents dans chacune des sources, et le pourcentage de navires présents dans le flux déclaratif et les ventes par rapport au nombre total de navires identifiés comme actifs dans les calendriers d'activité (enquêtes exhaustives sur l'activité des navires – source : Ifremer-SIH) ;
- La seconde partie du tableau compare de la même manière le nombre de mois de présence des navires dans chaque source. On considère qu'un navire est actif un mois donné dès lors qu'il pratique une activité de pêche au moins un jour dans le mois.

Catégorie de longueur	Nombre de navires				Nombre de navires * mois					
	Activité	Flux déclaratif		Ventes		Activité	Flux déclaratif		Ventes	
Moins de 7 mètres	29	24	(83%)	25	(86%)	219	142	(65%)	148	(68%)
De 7 à 9 mètres	46	40	(87%)	44	(96%)	410	241	(59%)	336	(82%)
De 9 à 12 mètres	235	230	(98%)	234	(100%)	2 471	2 091	(85%)	2 335	(94%)
De 12 à 16 mètres	49	49	(100%)	49	(100%)	528	498	(94%)	540	(102%)
De 16 à 20 mètres	6	6	(100%)	6	(100%)	67	61	(91%)	59	(88%)
De 20 à 24 mètres	5	5	(100%)	5	(100%)	60	60	(100%)	60	(100%)
De 24 à 40 mètres	2	2	(100%)	2	(100%)	18	18	(100%)	19	(106%)
Total	372	356	(96%)	365	(98%)	3 773	3 111	(82%)	3 497	(93%)
Moins de 10 mètres	138	125	(91%)	131	(95%)	1 271	860	(68%)	1 051	(83%)
10 mètres et plus	234	231	(99%)	234	(100%)	2 502	2 251	(90%)	2 446	(98%)

Production des 20 espèces principales en volume par les navires concernés, toutes zones confondues (source "Flux déclaratif")

Espèce	Tonnage (T)	
Coquille Saint-Jacques d'Europe	10 563	(37%)
Buccin	3 103	(11%)
Amande de mer (commune)	2 148	(8%)
Algues vertes et autres algues diverses	2 112	(7%)
Araignée de mer	1 570	(6%)
Griset (dorade grise)	987	(4%)
Laminaire digitée (laminaire foué-toutrac)	882	(3%)
Seiche commune	767	(3%)
Baudroies d'Europe	577	(2%)
Petite roussette	443	(2%)
Seiches diverses Praire commune Grondin	434	(2%)
rouge	415	(1%)
Raies diverses	360	(1%)
Tacaud commun	275	(1%)
Emissoles	251	(1%)
Sole commune	228	(1%)
Vanneau d'Europe	203	(1%)
Tourteau	196	(1%)
Calmars	192	(1%)
Autres espèces	177	(1%)
Total (toutes espèces confondues)	28 172	(100%)

Production des 20 espèces principales en valeur (source "Ventes")

Espèce	Tonnage (T)	Valeur (€)	Prix moyen calculé (€ / kg)
Coquille Saint-Jacques d'Europe	11 938 (42%)	23 852 290 (41%)	2,00
Buccin	3 002 (11%)	4 709 906 (8%)	1,57
Baudroies d'Europe	550 (2%)	2 948 243 (5%)	5,36
Sole commune	222 (1%)	2 669 599 (5%)	12,03
Araignée de mer	1 326 (5%)	2 528 743 (4%)	1,91
Praire commune	457 (2%)	2 031 451 (3%)	4,44
Homard européen	81 (0%)	1 806 136 (3%)	22,35
Seiche commune	783 (3%)	1 560 673 (3%)	1,99
Bar commun	148 (1%)	1 509 471 (3%)	10,17
Griset (dorade grise)	934 (3%)	1 386 806 (2%)	1,48
Seiches diverses	655 (2%)	1 304 142 (2%)	1,99
Calmars	216 (1%)	1 301 338 (2%)	6,03
Amande de mer (commune)	2 342 (8%)	1 243 884 (2%)	0,53
Saint-Pierre	77 (0%)	848 213 (1%)	11,04
Raies diverses	272 (1%)	780 144 (1%)	2,86
Lieu jaune	168 (1%)	733 730 (1%)	4,37
Barbue	67 (0%)	658 227 (1%)	9,90
Rouget-barbet de roche	102 (0%)	645 176 (1%)	6,31
Tourteau	182 (1%)	485 423 (1%)	2,67
Turbot	28 (0%)	468 166 (1%)	16,85
Autres espèces	4 792 (17%)	5 166 442 (9%)	1,08
Total (toutes espèces confondues)	28 342 (100%)	58 638 203 (100%)	2,07

Production des 20 espèces principales en volume et en valeur dans le rectangle (source "Flux déclaratif")

ESPECE	QTE_CAPTUREE (kg)	MONTANT_CAPTURE (€)
Buccin	2 154 732	3 387 356
Coquille Saint-Jacques d'Europe	999 915	2 381 663
Praire commune	170 349	718 507
Seiche commune	326 133	656 430
Sole commune	47 411	536 034
Seiches diverses	229 283	493 455
Araignée de mer	222 533	410 799
Amande de mer (commune)	466 606	219 925
Homard européen	7 978	169 972
Baudroies d'Europe	26 515	136 496
Calmars	18 802	121 490
Palourde croisée japonaise	18 924	84 652
Spisule ovale	40 637	72 753
Huître plate	29 857	70 702
Raies diverses	28 889	68 730
Ormeau tuberculeux	2 291	53 945
Petite roussette	113 986	52 672
Rouget-barbet de roche	6 180	45 725
Tourteau	17 600	44 051
Bar commun	3 058	40 906
Autres	167 801	369 627
TOTAL	5 099 480	10 135 890

3.1.2. Rectangle de la baie du Mont Saint Michel 26E8

Nombre de navires par source de données en 2008

Source de données	Nombre de navires
Nombre de navires issus de l'activité des ventes	126
Nombre de navires issus de la déclaration	0
Nombre de navires total	130
	141

Les chiffres clés de la flotte en 2008

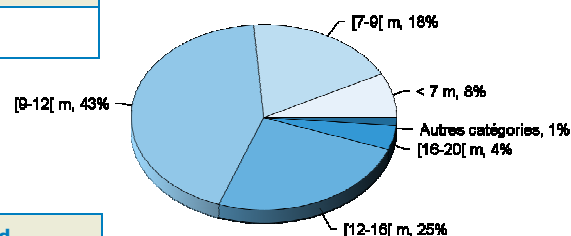
Caractéristiques techniques cumulées

Nombre de navires	Puissance totale (kW)	Jauge totale (Tx)	Nombre de marins *
141	21 764	2 454	346

* Nombre d'équivalents temps plein approximé à partir du nombre moyen de marins présents à bord de chaque navire au cours de l'année

Caractéristiques techniques du navire moyen

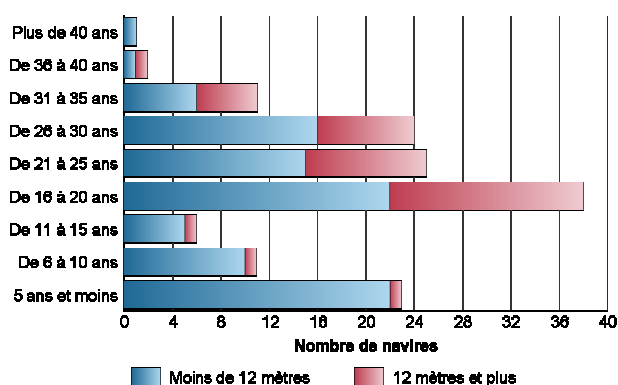
Longueur (m)	Puissance (kW)	Jauge (Tx)	Age (ans)	Effectif à bord (hommes)
11,2	154	18	19	2,5



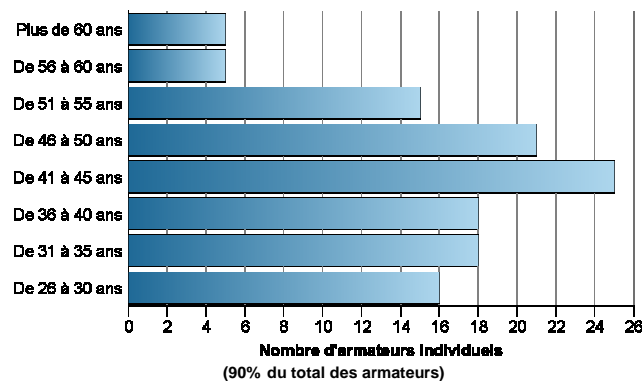
Caractéristiques techniques du navire moyen par catégorie de longueur

Catégorie de longueur	Nombre de navires	Longueur moyenne (m)	Puissance moyenne (kW)	Age moyen (ans)	Effectif moyen (hommes)
Moins de 7 mètres	11	6,4	56	23	1,2
De 7 à 9 mètres	26	7,6	85	11	1,8
De 9 à 12 mètres	61	10,9	132	19	2,3
De 12 à 16 mètres	35	14,4	236	23	3,2
De 16 à 20 mètres	6	17,3	308	24	3,0
De 20 à 24 mètres	2	21,0	386	16	7,0

Pyramide des âges des navires individuels



Pyramide des âges des armateurs



Les navires actifs à la pêche en 2008 dans le 26E8

	Nombre de navires
Navires actifs à la pêche	141
Navires inactifs à la pêche toute l'année	0
Total	141

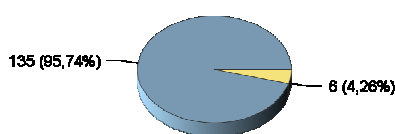
Les données d'activité présentées ci-dessous sont issues des calendriers d'activité (enquêtes exhaustives sur l'activité des navires) collectés sur l'année 2008. L'ensemble des indicateurs fournis par la suite porte sur les 141 navires actifs à la pêche.

Chiffres clés par rayon d'action des navires

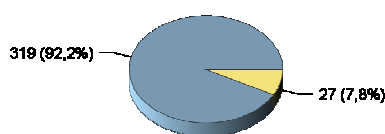
Le rayon d'action est défini de la manière suivante : les navires ayant exercé plus de 75% de leur activité dans les 12 milles sont qualifiés de « Côtiers ». Ceux ayant exercé entre 25 et 75% de leur activité dans cette zone sont qualifiés de « Mixtes ». Enfin, ceux ayant exercé plus de 75% de leur activité à l'extérieur de la bande côtière sont qualifiés de « Larges ». Ce dernier groupe correspond aux navires qui pêchent au large des côtes françaises, mais certains ont une activité dans la zone côtière d'autres pays.

Rayon d'action	Nombre de navires		Nombre de marins		Puissance totale (kW)	
Côtier	135	96%	319	92%	20 019	92%
Mixte	6	4%	27	8%	1 745	8%
Total	141	100%	346	100%	21 764	100%

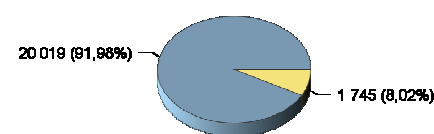
Nombre de navires par rayon d'action



Nombre de marins par rayon d'action



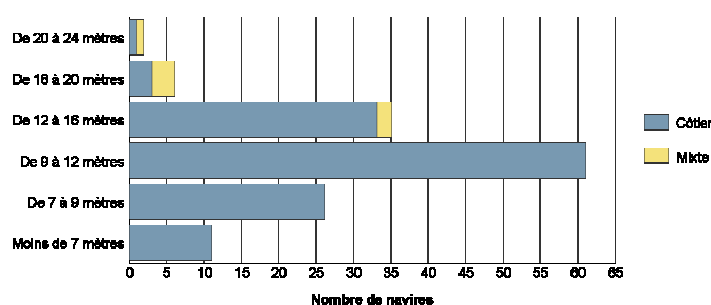
Puissance totale (kW) par rayon d'action



■ Côtier ■ Mixte

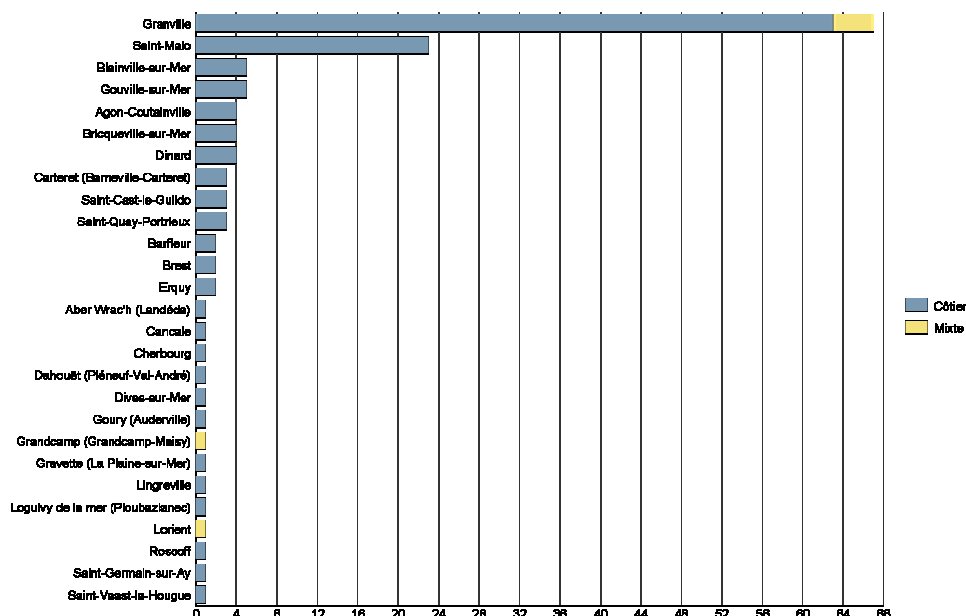
Répartition des navires par catégorie de longueur et par rayon d'action

Catégorie de longueur	Côtier	Mixte	Total
Moins de 7 mètres	11		11
De 7 à 9 mètres	26		26
De 9 à 12 mètres	61		61
De 12 à 16 mètres	33	2	35
De 16 à 20 mètres	3	3	6
De 20 à 24 mètres	1	1	2
Total	135	6	141



Répartition des navires par port d'exploitation principal et par rayon d'action

Le port d'exploitation principal correspond au port le plus fréquenté par un navire durant l'année.

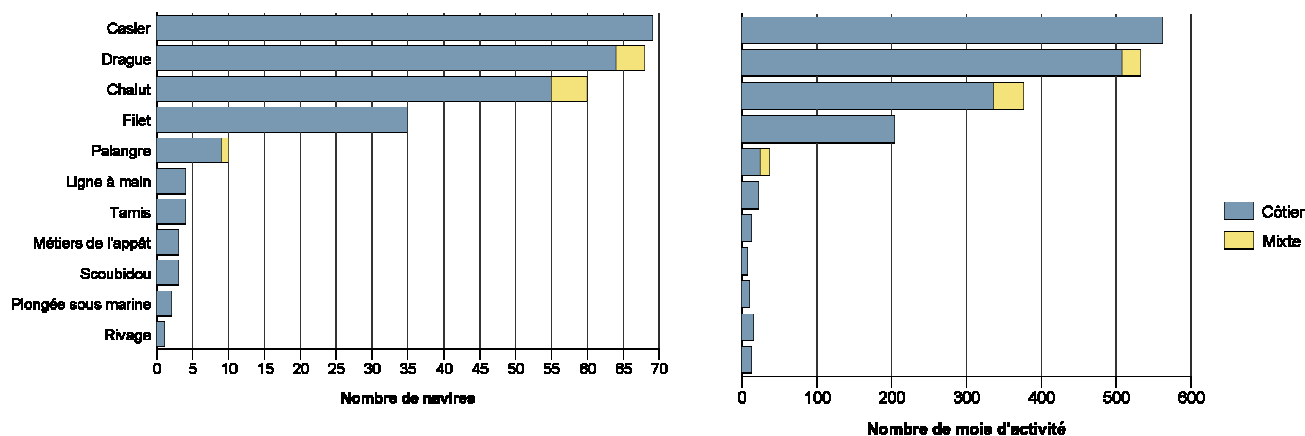


Synthèse de l'activité des navires actifs à la pêche en 2008

Les engins utilisés toutes zones confondues

Le tableau suivant renseigne le nombre de navires actifs au moins un mois dans l'année par type d'engin et le cumul du nombre de mois d'activité observés pour chaque type d'engin. On considère qu'un navire est actif un mois donné dès lors qu'il utilise un engin au moins un jour dans le mois. On déduit de ces deux informations une estimation du nombre moyen de mois d'utilisation d'un engin par navire. Un navire peut utiliser plusieurs engins au cours d'une même année.

Engin	Nombre de navires	Nombre de mois d'activité	Nombre moyen de mois d'activité par navire
Casier	69 (49%)	562	8,1
Drague	68 (48%)	532	7,8
Chalut	60 (43%)	377	6,3
Filet	35 (25%)	204	5,8
Palangre	10 (7%)	36	3,6
Ligne à main	4 (3%)	23	5,8
Tamis	4 (3%)	12	3,0
Scoubidou	3 (2%)	11	3,7
Métiers de l'appât	3 (2%)	8	2,7
Plongée sous marine	2 (1%)	15	7,5
Rivage	1 (1%)	12	12,0

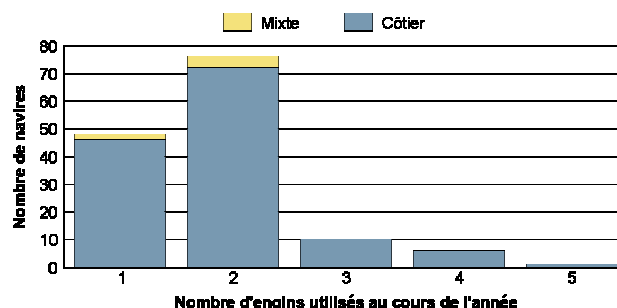


Degré de polyvalence

En 2008, le nombre moyen d'engins utilisés par un navire actif à la pêche s'élève à **1,8**.

Le tableau et le graphique suivants donnent le détail du nombre de navires selon le nombre d'engins qu'ils utilisent et selon leur rayon d'action.

Nombre d'engins	Côtier	Mixte	Total
1 engin	46	2	48 (34%)
2 engins	72	4	76 (54%)
3 engins	10		10 (7%)
4 engins	6		6 (4%)
5 engins	1		1 (1%)



Les périodes d'inactivité

La collecte exhaustive des calendriers d'activité permet d'identifier, pour chaque navire, les périodes d'inactivité. Ainsi, parmi les 141 navires actifs, **83 sont inactifs à la pêche au moins un mois dans l'année**. Cela représente pour ces navires une période d'inactivité totale de 252 mois, soit environ **3 mois d'inactivité en moyenne par navire** en 2008.

Les zones de pêches fréquentées

De la même manière que pour les métiers ou les engins utilisés, le tableau ci-dessous présente le nombre de navires fréquentant les différentes zones de pêche (cf. carte ci-dessous), le nombre total de navires*mois que cette activité représente et le nombre moyen de mois par navire résultant. Un même navire peut fréquenter différentes zones de pêche au cours de l'année.

Les informations utilisées ci-après sont issues des calendriers d'activité et se limitent **aux 2 principales zones** de pêche par métier et par mois. Le tableau proposé ici est donc un résumé de l'activité totale des navires.

Zone de pêche	Nombre de navires	Nombre de mois d'activité	Nombre moyen de mois d'activité par navire
CIEM VIIe (Manche occidentale)	139	1 314	9,5
CIEM VIIId (Manche orientale)	63	324	5,1
CIEM VIIIa (Sud Bretagne)	4	23	5,8
CIEM VIIh (Little Sole)	2	8	4,0
CIEM VIIj (Great Sole)	1	1	1,0
Autres zones de pêche	1	3	3,0

Les métiers pratiqués toutes zones confondues

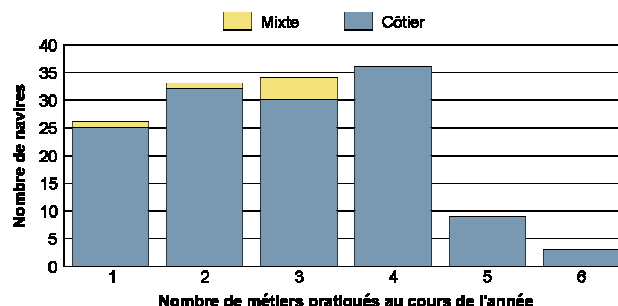
De la même manière que pour les engins utilisés, le tableau ci-dessous présente pour chaque métier pratiqué le nombre de navires exerçant ces métiers, le nombre total de mois qui leur est consacré et le nombre moyen de mois par navire résultant. Un navire peut pratiquer plusieurs métiers au cours de l'année, d'un mois, plus rarement au cours d'une marée.

Métier	Nombre de navires	Nombre de mois d'activité	Nombre moyen de mois d'activité par navire
Drague à coquille saint-jacques	63 (45%)	403	6,4
Chalut de fond à poissons	52 (37%)	206	4,0
Chalut de fond à mollusques	46 (33%)	162	3,5
Casier à buccins	40 (28%)	349	8,7
Casier à gros crustacés	39 (28%)	179	4,6
Drague à mollusques	36 (26%)	159	4,4
Filet petites mailles à poissons	27 (19%)	111	4,1
Casier à seiches, poulpes	24 (17%)	63	2,6
Filet grandes mailles à crustacés	14 (10%)	65	4,6
Filet grandes mailles à poissons	12 (9%)	59	4,9
Palangre à poissons	10 (7%)	36	3,6
Chalut pélagique à poissons	7 (5%)	35	5,0
Casier à petits crustacés	6 (4%)	50	8,3
Casier à crevettes	5 (4%)	13	2,6
Tamis à civelles	4 (3%)	12	3,0
Ligne à main à poissons	3 (2%)	20	6,7
Scoubidou à algues	3 (2%)	11	3,7
Métiers de l'appât	3 (2%)	8	2,7
Plongée sous-marine	2 (1%)	15	7,5
Pêche de rivage	1 (1%)	12	12,0
Ligne à main à thons	1 (1%)	7	7,0
Casier à divers poissons	1 (1%)	3	3,0
Ligne à main à mollusques	1 (1%)	3	3,0
Casier à anguilles	1 (1%)	2	2,0

Degré de polyvalence

En 2008, le nombre moyen de métiers pratiqués par un navire actif à la pêche s'élève à **2,8**. Le tableau et le graphique suivants donnent le détail du nombre de navires selon le nombre de métiers pratiqués et selon leur rayon d'action.

Nombre de métiers	Côtier	Mixte	Total
1 métier	25	1	26 (18%)
2 métiers	32	1	33 (23%)
3 métiers	30	4	34 (24%)
4 métiers	36		36 (26%)
5 métiers	9		9 (6%)
6 métiers	3		3 (2%)



**Les 20 premiers métiers pratiqués dans le rectangle 26E8
(nombre de bateaux par mois et cumul sur 2008)**

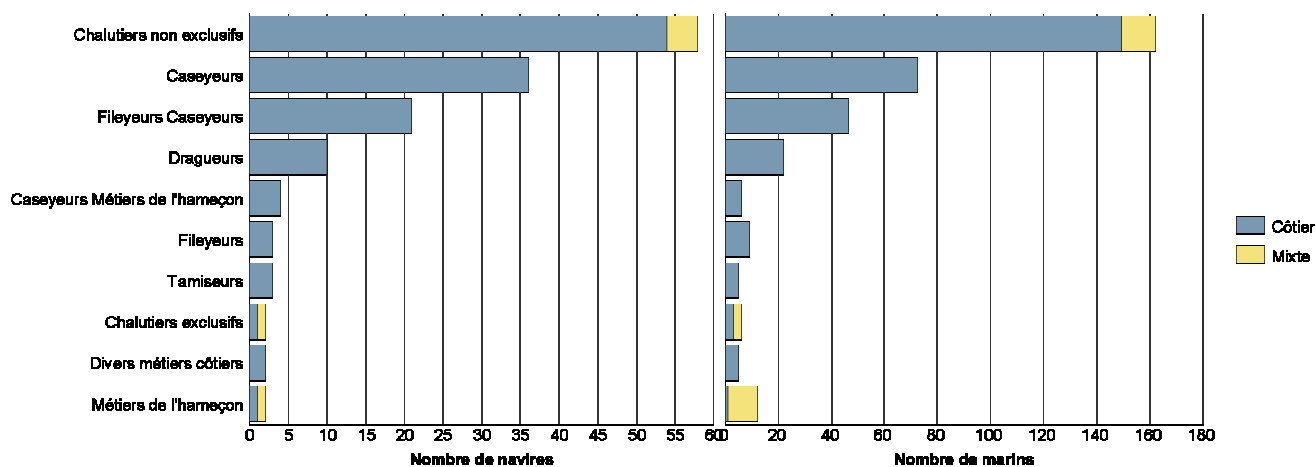
METIERS	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	2008
Drague à coquilles Saint Jacques (divers)	246	265	250	232	29					234	242	253	1751
Chalut de fond à panneaux (1 nav.) à seiches				49	40	21	48	56	56	55	31	5	361
Chalut de fond à panneaux (1 nav.) à soles	37	57	62	23	24	27	11	13	14	13	29	24	334
Casier à homards européens	20	24	26	29	30	35	36	19	21	25	21	20	306
Filet maillant fixe à grands crustacés (Araignée, Tourteau, Homard)	38	32	34	33	31	26	23	6	2	16	28	29	298
Casier à buccins	28	30	33	33	32	36	27	22	6	10	18	18	293
Drague à praires	15	19	14	14					18	17	17	28	142
Palangre de fond à bars		1		5	20	31	28	26	14	5	3		133
Chalut de fond à panneaux (1 nav.) à calmars, encornets, poulpes	27	14	4	12	2	3	4		4	7	10	36	123
Casier à grands crustacés (Araignée, Tourteau, Homard)	4	3	4	6	14	15	12	5	5	5	4	4	81
Chalut de fond à panneaux (1 nav.) à Lançons (appât)	2	2	1	4	10	17	15	14	7	3	2	1	78
Casier à seiches			3	23	20	1							47
Filet maillant fixe à bars	2	3	1		3	3	3	4	2	8	5	4	38
Filet maillant fixe à lieus jaunes	5	5	4	3	3		1	1	3	3	3	3	34
Drague à amandes de mer	3	2	3	2		5	4	3	3	3	2	3	33
Tramail à baudroies d'europe (lottes)	2	3	3	3	3	3	5	2	2	2	1	2	31
Ligne à main (ou avec canne) à bars					4	1	4	5	4	2	4	2	26
Chalut de fond à panneaux (1 nav.) à bars				1	2	11	5	3	3				25
Chalut de fond à panneaux (1 nav.) à raies	1	3	1			2	4	2	3	2	3	3	24
Drague à coques	2	2	2	2						4	5	5	22

Synthèse des flottilles 2008

Cette section propose une partition de la flotte active à la pêche en prenant en compte les principales combinaisons de métiers exercés au cours de l'année. La flotte est ainsi subdivisée en flottilles, c'est-à-dire en groupes de navires adoptant des stratégies de pêche similaires (mêmes métiers ou combinaisons de métiers) durant l'année. Cette classification de navires par type permet de structurer une flotte qui, à première vue, semble hétérogène par la diversité des métiers pratiqués et la polyvalence des unités côtières. Ainsi, un navire peut pratiquer plusieurs métiers au cours de l'année, mais ne sera affecté qu'à une seule flottille.

Liste des flottilles représentées (typologie Ifremer-SIH)

Flottille	Nombre de navires	Puissance totale (kW)	Jauge totale (Tx)	Nombre de marins
Chalutiers exclusifs	2	847	141	6
Chalutiers non exclusifs	58	11 554	1 602	162
Dragueurs	10	1 635	159	22
Tamiseurs	3	167	7	5
Fileyeurs	3	576	60	9
Fileyeurs Caseyeurs	21	2 196	142	46
Caseyeurs	36	3 781	216	73
Caseyeurs Métiers de l'hameçon	4	475	31	6
Métiers de l'hameçon	2	437	90	12
Divers métiers côtiers	2	96	6	5
Total	141	21 764	2 448	345



Caractéristiques techniques des navires par flottille

Flottille	Longueur(m)			Puissance(kW)			Jauge brute(Tx)			(hommes)		
	Min	Moy	Max	Min	Moy	Max	Min	Moy	Max	Min	Moy	Max
Chalutiers exclusifs	18,8	19,4	20,0	405	424	442	64	71	77	3,0	3,0	3,0
Chalutiers non exclusifs	9,9	13,5	17,6	82	199	331	9	29	63	1,0	2,8	5,0
Dragueurs	9,6	11,8	14,3	74	164	259	9	16	27	1,0	2,2	4,0
Tamiseurs	7,0	7,1	7,4	27	56	103	2	2	3	1,0	1,7	3,0
Fileyeurs	11,9	12,3	13,0	117	192	275	10	20	29	3,0	3,0	3,0
Fileyeurs Caseyeurs	6,0	8,9	12,0	40	105	206	2	7	23	1,0	2,2	4,0
Caseyeurs	6,1	8,9	11,8	15	105	162	2	7	16	1,0	2,0	3,0
Caseyeurs Métiers de l'hameçon	6,2	8,9	11,9	36	119	221	2	8	19	1,0	1,5	3,0
Métiers de l'hameçon	7,0	14,5	22,0	106	218	331	3	45	88	1,0	6,0	11,0
Divers métiers côtiers	5,7	6,4	7,1	37	48	59	3	3	3	2,0	2,5	3,0

Synthèse des productions en 2008

Deux sources issues de la DPMA permettent d'estimer la production des navires de pêche :

- La source « **Flux déclaratif** » correspond aux déclarations de captures et d'effort des pêcheurs professionnels, dans les journaux de bord (navires de 10 mètres et plus) ou les fiches de pêche (navires de moins de 10 mètres) ;
- La source « **Ventes** », essentiellement constituée des ventes en criée.

Confrontation des différentes sources de données

Le tableau ci-dessous permet de comparer la présence des navires dans les différentes sources de données disponibles :

- La première partie du tableau recense le nombre de navires présents dans chacune des sources, et le pourcentage de navires présents dans le flux déclaratif et les ventes par rapport au nombre total de navires identifiés comme actifs dans les calendriers d'activité (enquêtes exhaustives sur l'activité des navires – source : Ifremer-SIH) ;
- La seconde partie du tableau compare de la même manière le nombre de mois de présence des navires dans chaque source. On considère qu'un navire est actif un mois donné dès lors qu'il pratique une activité de pêche au moins un jour dans le mois.

Catégorie de longueur	Nombre de navires				Nombre de navires * mois					
	Activité	Flux déclaratif		Ventes		Activité	Flux déclaratif		Ventes	
Moins de 7 mètres	11	11	(100%)	10	(91%)	96	74	(77%)	68	(71%)
De 7 à 9 mètres	26	24	(92%)	24	(92%)	212	150	(71%)	139	(66%)
De 9 à 12 mètres	61	58	(95%)	61	(100%)	651	572	(88%)	643	(99%)
De 12 à 16 mètres	35	35	(100%)	35	(100%)	381	365	(96%)	392	(103%)
De 16 à 20 mètres	6	6	(100%)	6	(100%)	66	61	(92%)	56	(85%)
De 20 à 24 mètres	2	2	(100%)	2	(100%)	24	24	(100%)	24	(100%)
Total	141	136	(96%)	138	(98%)	1 430	1 246	(87%)	1 322	(92%)
Moins de 10 mètres	49	44	(90%)	46	(94%)	424	298	(70%)	336	(79%)
10 mètres et plus	92	92	(100%)	92	(100%)	1 006	948	(94%)	986	(98%)

Production des 20 espèces principales en volume par les navires concernés, toutes zones confondues (source "Flux déclaratif")

Espèce	Tonnage (T)
Coquille Saint-Jacques d'Europe	4 062 (24%)
Buccin	3 273 (19%)
Algues vertes et autres algues diverses	1 995 (12%)
Amande de mer	1 847 (11%)
(commune) Griset	909 (5%)
(dorade grise)	597 (4%)
Congre	586 (3%)
commun	542 (3%)
Araignée de mer Seiche	488 (3%)
commune	411 (2%)
Praire	392 (2%)
commune	260 (2%)
Moules	241 (1%)
d'Europe	118 (1%)
Seiches	113 (1%)
diverses	96 (1%)
Petite roussette	61 (0%)
Vanneau	56 (0%)
Autres espèces	54 (0%)
Total (toutes espèces confondues)	16 837 (100%)

Production des 20 espèces principales en volume et en valeur dans le rectangle 26E8 (source "Flux déclaratif")

ESPECE	QTE_CAPTUREE (kg)	MONTANT_CAPTURE (€)
Coquille Saint-Jacques d'Europe	7 424 271	17 831 711
Buccin	2 091 297	3 108 123
Araignée de mer	952 545	1 809 460
Homard européen	67 305	1 416 852
Seiche commune	341 574	747 233
Sole commune	58 420	672 219
Bar commun	45 809	625 671
Praire commune	97 975	417 118
Calmars	51 181	328 422
Amande de mer (commune)	648 502	326 062
Seiches diverses	159 652	324 762
Baudroies d'Europe	53 460	283 552
Tourteau	85 006	211 624
Barbue	18 489	189 853
Rouget-barbet de roche	28 401	178 029
Griset (dorade grise)	55 708	132 313
Raies diverses	48 611	115 657
Poissons divers	50 463	109 365
Lieu jaune	23 716	106 590
Turbot	5 554	87 727
Autres	795 407	985 481
TOTAL	13 103 346	30 007 824

Production des 20 espèces principales en valeur toutes zones confondues (source "Ventes")

Espèce	Tonnage (T)		Valeur (€)		Prix moyen calculé (€ / kg)
Coquille Saint-Jacques d'Europe	4 507	(24%)	9 555 014	(31%)	2,12
Buccin	3 565	(19%)	5 546 130	(18%)	1,56
Praire commune	537	(3%)	2 401 083	(8%)	4,47
Congre commun	1 451	(8%)	2 185 618	(7%)	1,51
Sole commune	123	(1%)	1 352 055	(4%)	11,00
Griset (dorade grise)	843	(5%)	1 168 745	(4%)	1,39
Seiches diverses	516	(3%)	1 000 303	(3%)	1,94
Araignée de mer	517	(3%)	959 111	(3%)	1,86
Seiche commune	471	(3%)	887 940	(3%)	1,89
Amande de mer (commune)	2 048	(11%)	784 731	(3%)	0,38
Homard européen	29	(0%)	612 911	(2%)	21,08
Bar commun	60	(0%)	418 118	(1%)	6,94
Raies diverses	124	(1%)	366 841	(1%)	2,96
Calmars	61	(0%)	331 670	(1%)	5,45
Baudroies d'Europe	55	(0%)	325 663	(1%)	5,90
Lingue franche	124	(1%)	323 042	(1%)	2,60
Moules d'Europe	274	(1%)	268 884	(1%)	0,98
Emissoles	187	(1%)	248 871	(1%)	1,33
Lieu jaune	58	(0%)	238 944	(1%)	4,15
Vanneau d'Europe	351	(2%)	235 183	(1%)	0,67
Autres espèces	2 713	(15%)	2 106 302	(7%)	0,78
Total (toutes espèces confondues)	18 615	(100%)	31 317 159	(100%)	1,68

3.2. Caractérisation de l'activité halieutique issue des traitements VMS sur les quatre zones

Le traitement des données VMS met en évidence une activité de pêche dans les rectangles 26E7 et 26E8 en 2008 pour 43 navires de plus de 15 mètres.

3.2.1. Secteur de Saint – Brieuc

33 navires de plus de 15 mètres ont été identifiés comme ayant pêché dans le rectangle 26E7.

3.2.1.1. Zone pré-identifiée

35 navires de plus de 15 mètres sont passés sur la zone.

20 navires y ont eu une activité de pêche.

Ils cumulent 177 heures de pêche, soit un degré dépendance moyen à la zone de 0,22 %.

La ventilation par flottille et par quartier est présentée dans le tableau ci-dessous.

FLOTTILLE_IFREMER	Données	CH	SB	SM	Total	% dépendance
Chalutiers Arts dormants	Nb navires		1		1	
	temps de pêche dans la zone		11		11	
	total temps de pêche		5494		5494	0,20%
Chalutiers de fond exclusifs	Nb navires		8	2	10	
	temps de pêche dans la zone		66	27	93	
	total temps de pêche		45945	7229	53174	0,17%
Chalutiers Dragueurs exclusifs	Nb navires	3	2		5	
	temps de pêche dans la zone	7	51		58	
	total temps de pêche	7058	3950		11008	0,53%
Chalutiers mixtes exclusifs	Nb navires	2	1		3	
	temps de pêche dans la zone	8	7		15	
	total temps de pêche	6392	2394		8786	0,17%
Dragueurs exclusifs	Nb navires		1		1	
	temps de pêche dans la zone		0,1		0,1	
	total temps de pêche		94		94	0,07%
Nb navires	Nb navires	5	13	2	20	
	temps de pêche dans la zone	14	135	27	177	
total temps de pêche	total temps de pêche	13450	57876	7229	78555	0,22%
% dépendance		0,11%	0,23%	0,37%	0,22%	

L'activité dans la zone concerne 20 navires appartenant à des flottilles d'arts traînants, principalement basés à Saint-Brieuc (13 sur 20). On dénombre 10 chalutiers exclusifs, 5 chalutiers dragueurs, 3 chalutiers mixtes (fond et pélagique), un chalutier-arts dormants et un dragueur exclusif. Leur dépendance moyenne à la zone est très faible (0,22%).

3.2.1.2. Zone élargie

42 navires de plus de 15 mètres sont passés sur la zone.

28 navires y ont eu une activité de pêche.

Ils cumulent 1431 heures de pêche, soit un degré dépendance moyen à la zone de 1.20 %.

La ventilation par flottille et par quartier est présentée dans le tableau ci-dessous.

FLOTTILLE_IFREMER	Données	CH	PL	SB	SM	Total	% dépendance
Chalutiers Arts dormants	Nb navires			1		1	
	temps de pêche dans la zone			27		27,5	0,50%
	total temps de pêche			5494		5494,0	
Chalutiers de fond exclusifs	Nb navires			15	2	17,0	
	temps de pêche dans la zone			214	66	280,5	0,30%
	total temps de pêche			85688	7229	92916,5	
Chalutiers Dragueurs exclusifs	Nb navires	3		2		5,0	
	temps de pêche dans la zone	42		958		1000,3	9,09%
	total temps de pêche	7058		3950		11007,9	
Chalutiers mixtes exclusifs	Nb navires	2		1		3,0	
	temps de pêche dans la zone	23		16		39,4	0,45%
	total temps de pêche	6392		2394		8786,3	
Dragueurs Arts dormants	Nb navires		1			1,0	
	temps de pêche dans la zone		22			22,5	2,93%
	total temps de pêche		766			766,3	
Dragueurs exclusifs	Nb navires			1		1,0	
	temps de pêche dans la zone			61		61,2	65,40%
	total temps de pêche			94		93,6	
Nb navires		5	1	20	2	28,0	
temps de pêche dans la zone		66	22	1277	66	1431,3	1,20%
total temps de pêche		13450	766	97619	7229	119064,5	
% dépendance		0,49%	2,93%	1,31%	0,91%	1,20%	

L'activité dans la zone concerne 28 navires appartenant à des flottilles d'arts traînants, principalement basés à Saint-Brieuc (20 navires). On dénombre 17 chalutiers exclusifs, 5 chalutiers dragueurs, 3 chalutiers mixtes (fond et pélagique), 1 chalutier-arts dormants et un dragueur-arts dormants et un dragueur exclusif. Leur dépendance moyenne à la zone est faible (1,20%), les flottilles incluant la drague dans leur stratégie ont une dépendance plus élevée à cette zone étendue, en particulier le dragueur exclusif dépendant à 65 % de cet espace.

3.2.2. Secteur de Saint-Malo

28 navires de plus de 15 mètres ont été identifiés comme ayant pêché dans le rectangle 26E8.

3.2.2.1. Zone pré-identifiée

21 navires de plus de 15 mètres sont passés sur la zone.

12 navires y ont eu une activité de pêche.

Ils cumulent 107 heures de pêche, soit un degré dépendance moyen à la zone de 0,42 %.

La ventilation par flottille et par quartier est présentée dans le tableau ci-dessous.

FLOTTILLE_IFREMER	Données	CH	SM	Total	% dépendance
Chalutiers Dragueurs exclusifs	Nb navires	9		9	
	temps de pêche dans la zone	25		25	0,14%
	total temps de pêche	18101		18101	
Chalutiers mixtes exclusifs	Nb navires	2		2	
	temps de pêche dans la zone	8		8	0,12%
	total temps de pêche	6392		6392	
Fileyeurs exclusifs	Nb navires		1	1	
	temps de pêche dans la zone		74	74	8,18%
	total temps de pêche		899	899	
Nb navires		11	1	12	
temps de pêche dans la zone		33	74	107	0,42%
total temps de pêche		24493	899	25392	
% dépendance		0,14%	8,18%	0,42%	

L'activité dans le zone concerne essentiellement des navires basés à Granville [9 chalutiers dragueurs et 2 chalutiers mixtes (fond et pélagique)]. Leur dépendance à la zone est très faible (0,1%).

Un fileyeur de Saint-Malo a été actif en 2008 dans la zone et sa dépendance est estimée à 8% de son activité totale.

3.2.2.2. Zone élargie

Cette zone est à cheval sur les deux rectangles statistiques. 43 navires de plus de 15 mètres auraient pêché dans les rectangles 26E7 et 26E8.

17 navires auraient une activité de pêche en 2008 (sur les 24 ayant transité sur la zone).

L'activité totale de ces navires est estimée à 439 heures et représente un peu plus de 1% de l'activité totale de ces navires (estimée à 42 436 heures).

La ventilation par flottille et par quartier est présentée dans le tableau ci-dessous.

FLOTTILLE_IFREMER	Données	CH	SM	Total	% dépendance
Chalutiers Dragueurs exclusifs	Nb navires	12		12	
	temps de pêche dans la zone	130		130	
	total temps de pêche	25409		25409	0,51%
Chalutiers mixtes exclusifs	Nb navires	2		2	
	temps de pêche dans la zone	13		13	
	total temps de pêche	6392		6392	0,20%
Fileyeurs exclusifs	Nb navires		3	3	
	temps de pêche dans la zone		296	296	
	total temps de pêche		1420	1420	20,84%
Nb navires		14	3	17	
temps de pêche dans la zone		143	296	439	
total temps de pêche		31801	1420	33220	1,32%
% dépendance		0,45%	20,84%	1,32%	

L'activité dans la zone élargie concerne essentiellement des navires basés à Granville [12 chalutiers dragueurs et 2 chalutiers mixtes (fond et pélagique)]. Leur dépendance à la zone est également très faible (inférieure à 1%).

Trois fileyeurs exclusifs de Saint-Malo a été actifs en 2008 dans la zone et leur dépendance moyenne est estimée à 21% de leur activité totale (l'un des navires a été vendu et transféré en Méditerranée).

4. Conclusion

Les données existantes permettent de proposer un bilan de l'activité des navires actifs à l'échelle des deux rectangles incluant les zones pré-identifiées et élargies.

L'exploitation des données VMS permet en revanche de produire pour les navires de plus de 15 mètres des estimations fiables de la réalité de l'activité en heures de pêche dans le périmètre de chaque zone et d'estimer la réalité de la dépendance de chaque navire à ces espaces.

L'équipement des navires d'un dispositif de géolocalisation est la condition pour obtenir une estimation fiable des efforts de pêche déployés (et à terme des productions associées) et des dépendances des navires à des zones restreintes et/ou qui diffèrent du carroyage de référence utilisé pour le système déclaratif national (journal de bord et fiches de pêche).